

Peine capitale

J'admire mes amis qui sont intervenus dans cette enceinte en sachant fort bien que leurs électeurs et bien d'autres personnes au pays ne les appuieraient pas. J'admire leur courage. Beaucoup devront faire face à des électeurs furieux et exaspérés. Je voudrais que ces électeurs se rappellent que les gens mêmes qui ont eu le courage d'intervenir à la Chambre, afin de défendre une opinion qui n'est pas partagée par la majorité, sont exactement le type de personnes qui devraient siéger dans cette enceinte.

La prochaine fois que nous ferons face à une question morale, il se pourrait fort bien que je ne défende pas la position majoritaire. Cependant, j'espère que je ferai alors preuve d'autant de courage que beaucoup de mes amis en l'occurrence.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, je tiens à dire tout d'abord que je ne suis pas en faveur de la peine capitale et que je ne souscrirai pas à la motion que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a présentée, appuyé par son secrétaire parlementaire.

Au départ, je tiens à préciser que ce débat est important pour tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays et pour divers groupes de pression qui ont des opinions variées sur la question. Cependant, il est quelque peu triste de constater que, en tant que parlementaires, alors que nous représentons les Canadiens à la plus haute institution du pays, nous n'avons pas suffisamment de temps pour débattre le fond de la question du rétablissement de la peine capitale.

Quelques députés sont déjà intervenus, et quelques autres interviendront dans les heures qui viennent, mais il va sans dire qu'une majorité de députés voudraient participer à ce débat mais ne pourront le faire, car la motion de clôture présentée par le gouvernement empêche un débat libre et ouvert sur cette question fort importante.

J'ai beaucoup de respect pour mes vis-à-vis qui ont une opinion opposée à la mienne, car ils sont fidèles à leurs convictions, comme le député qui vient tout juste d'intervenir. D'une part, je ne voudrais en aucun temps remettre en question son honnêteté ou son jugement en l'occurrence et d'autre part, j'espère que mes vis-à-vis qui ont une opinion différente sur cette importante question, ne douteront ni de mon honnêteté ni de mes convictions au sujet du rétablissement de la peine capitale.

Je voudrais entreprendre ce débat en revenant sur les observations d'Edmund Burke dont les députés de tous les partis font souvent mention dans notre merveilleuse chambre. Pour paraphraser Edmund Burke, il a déclaré que nous devons notre jugement à nos électeurs. Selon moi, la majorité de mes électeurs sont peut-être en faveur du rétablissement de la peine capitale, mais je n'ai pas été élu dans cette enceinte pour faire partie des *béni-oui-oui*. Mes électeurs m'ont élu pour un éventail de raisons, et notamment, et j'y crois fermement, afin d'exercer mon jugement en leur nom.

Sur le plan intellectuel, je ne puis accepter moralement les arguments en faveur du rétablissement de la peine capitale. Sur le plan politique, il n'est peut-être pas possible de s'opposer au rétablissement de la peine capitale. Je dis aux Canadiens de

partout qui veulent se servir de cette question à des fins politiques pour battre les députés opposés au rétablissement de la peine de mort, que je suis prêt à livrer combat, quel qu'il soit.

Nous nous livrons à un débat qui devrait occuper l'esprit de tous les Canadiens et de tous les députés. Afin d'exercer notre jugement, il semblerait convenable, logique et inévitable que le parti au pouvoir donne amplement l'occasion à tous les parlementaires d'examiner le fond de la question du rétablissement de la peine capitale.

• (1650)

Qu'ont dit les spécialistes? Qu'avons-nous entendu en cette noble assemblée en ce qui a trait au pour et au contre le rétablissement de la peine de mort? Je veux parler de ces spécialistes, madame la Présidente. Je vais conclure mon intervention en parlant d'une situation réelle survenue dans ma circonscription, dans ma province, concernant les électeurs et les Canadiens de cette région du Canada. Que dire des experts? Je fais un retour en arrière de quelques années, à l'époque où j'ai eu la chance, comme étudiant en droit, d'entendre de grands orateurs. Parmi les plus brillants, il y a eu l'ex-président du parti conservateur du Canada qui est venu adresser la parole à la Faculté de Droit de l'Université Dalhousie. J'étais à l'époque le président du comité des conférences. Arthur Maloney était venu prononcer un discours devant une assemblée de jeunes hommes et de jeunes femmes qui divergeaient d'opinion sur la question du rétablissement de la peine de mort. Il a demandé, comme seul Arthur Maloney pouvait le faire: «Avez-vous déjà accompagné un client à l'échafaud? Avez-vous déjà tenu la main d'un homme ou d'une femme condamnés à se faire exécuter?» Cela devrait toucher la fibre morale de tous les députés à la Chambre.

Il est aisé de dire dans l'enceinte du Parlement ou au café qu'il y a probablement sur le plan intellectuel des raisons d'être en faveur du rétablissement de la peine de mort. Mais il faut aller au-delà. Le rétablissement de ce châtement permettra-t-il d'atteindre les objectifs énoncés par l'orateur précédent, à savoir dissuader de commettre des homicides au Canada? Permettra-t-il d'atteindre les objectifs énoncés par le député qui mène le combat à la Chambre en faveur du rétablissement de la peine capitale afin de prévenir les crimes contre les victimes? La réponse, et je le dis en toute déférence envers ces députés, est non.

Que disent les spécialistes, madame la Présidente? Dans le numéro de juin de la revue *Psychology Today*, Dan Archer, qui étudie le problème de la peine de mort et de ses effets depuis 14 ans, et qui a enquêté dans plus de 80 pays, se demande: «La perspective d'être condamnés à mort arrête-t-elle les meurtriers en puissance?» À son avis, la question est non, elle ne les arrête pas. La peine de mort n'arrête pas les meurtriers. Quand un pays fait violence aux êtres humains en faisant la guerre et en exécutant des criminels, il incite ses citoyens à se comporter d'une façon plus violente qu'ils ne le feraient autrement, de sorte que l'État peut marquer la société au coin de la violence.